

Le Canada et la foresterie au Sénégal

Une collaboration riche en réalisations (1)

LE Sénégal est depuis plusieurs années confronté à une situation de désertification qui sévit à des degrés plus ou moins graves dans les différentes régions écologiques du pays.

Il est dit dans le Projet du VII^e Plan de développement économique et social (1985-1989), élaboré par le ministère sénégalais du Plan et de la Coopération, que la couverture végétale disparaît à un rythme de 100.000 ha par année. Et il est reconnu que les feux de brousse contribuent à ce phénomène.

D'autre part, le gouvernement du Sénégal cherche, par de nombreux moyens, à atteindre l'auto-suffisance alimentaire de ses quelque 6.500.000 habitants. L'avance des dunes littorales tout le long de la Grande Côte entre l'embouchure du fleuve Sénégal au nord et le Cap-Vert plus au sud représente un handicap sérieux à l'augmentation, à long terme, de la production maraîchère. En effet, des périmètres maraîchers en entier ont disparu sous les sables.

Historique

Désireux de coopérer aux efforts du Sénégal en matière de développement, le gouvernement du Canada signa avec le gouvernement du Sénégal, en 1975, un premier protocole d'entente concernant le secteur forestier de l'économie sénégalaise.

En vertu de ce protocole, le Canada apportait au Sénégal une assistance technique et des moyens matériels pour la lutte contre les feux de brousse en Casamance, dans le Sud du Sénégal.

Entre 1976 et 1979, le Canada offrit donc au Sénégal un lot d'équipement lourd et d'outils manuels devant servir à l'extinction des feux de brousse, ainsi qu'une assistance technique pour la mise sur pied d'une organisation de lutte anti-incendie, pour l'élaboration des techniques appropriées de prévention et d'extinction des

feux, pour la formation des cadres sénégalais et pour la vulgarisation auprès des villageois des techniques de lutte anti-incendie.

De plus, des bourses furent offertes à des forestiers sénégalais pour la poursuite de leurs études.

Le financement direct de ce projet par l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) prit fin en 1980. Mais les structures et les activités furent maintenues grâce à un apport financier du Fonds de contrepartie canado-sénégalais qui est approvisionné par le biais d'une aide alimentaire offerte au Sénégal par le Canada.

De 1980 à ce jour, les activités du projet ont été menées par des cadres sénégalais à travers le PPFC (2) ou venus par la suite se joindre à l'équipe en place.

En 1979, l'aide du Canada au Sénégal s'étendit à un autre domaine impliquant des actions forestières.

Le gouvernement du Sénégal avait, en effet, présenté au Canada une requête de financement pour la fixa-

tion des dunes qui menaçaient le maraîchage dans le Gandiolais (3).

Une première campagne fut financée par le Fonds de contrepartie canado-sénégalais, à titre d'essai, en 1979. Son but était de fixer les sables sur une superficie de 50 ha en une bande de 1.000 m de long sur 500 m de large.

L'expérience acquise cette année-là permit d'envisager la fixation des sables sur une bande littorale longue de 31 km et large de 500 m. Ces actions, qui se poursuivent à ce jour, ont exigé des investissements. On a construit, au cœur de la zone d'intervention, un hangar, un entrepôt, une salle de réunion et un logement pour les cadres du projet. Une pépinière d'une superficie de 1 ha a aussi été aménagée.

Depuis novembre 1984, un conseiller administratif et technique forestier canadien est en fonction à Dakar sous l'égide du Projet C.A.T. (4). Comme son titre l'indique, il est conseiller auprès des directeurs des projets décrits dans ces pages. →



● Remise de certificats aux participants d'un séminaire local de vulgarisation des méthodes de lutte contre les feux de brousse à Camaracounda, en mai 1985.